

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epernay

Commune de Chouilly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY

délibération :
D_2023_6_6

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le mardi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Août 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

Objet : Subvention
AFM-TELETHON 2024

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame SIMONNET Anne-Claire a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) : Monsieur DERMAUT Lénaïc

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire présente à l'assemblée une demande de subvention pour le Téléthon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de verser une subvention de 500€ au profit de l'AFM-TELETON , délégation de la Marne pour l'année 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/09/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 051-215101437-20230905-07S20230905D006-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epernay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

**délibération :
D_2023_6_5**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Objet : Subvention
exceptionnelle refuge
fourrière AIMAA**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Août 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame SIMONNET Anne-Claire a donné pouvoir à Marie Odile Foy

Absent(s) : Monsieur DERMAUT Lénéaïc

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

M. le maire donne lecture du courrier de l'association AIMAA en charge du refuge animalier d'Epernay, qui sollicite notre commune pour une aide financière, afin de financer en partie son projet de modernisation et de rénovation de la fourrière.

Il rappelle que plus de 200 animaux sont pris en charge chaque année en moyenne et que la commune verse une cotisation de 0.40€ par habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'AIMAA.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/09/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 051-215101437-20230905-07S20230905D005-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Eprenay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

délibération :
D_2023_6_4

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le mardi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Août 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

**Objet : Remboursement
taxe foncière M et Mme
Grigoryan**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame SIMONNET Anne-Claire a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) : Monsieur DERMAUT Lénaïc

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

de M. le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble du 67, Grande Rue appartenant à M et Mme GRIGORYAN il était convenu dans l'acte notarié de rembourser une partie de la taxe foncière pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte de rembourser à M et Mme Grigoryan la somme de 2 017€ correspondant à 11/12ème de l'avis d'imposition de taxes foncières pour l'année 2022.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/09/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 051-215101437-20230905-07S20230905D004-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Eprenay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

**délibération :
D_2023_6_3**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le mardi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Août 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

**Objet : Etude commerciale
pour l'ensemble
immobilier du 67 Grande
Rue**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame SIMONNET Anne-Claire a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) : Monsieur DERMAUT Lénaïc

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier du 67, Grande Rue en février dernier et afin de poursuivre l'action de la commune pour le commerce local, le maire propose à l'assemblée de faire appel à un cabinet pour lancer une étude permettant une réflexion pertinente quant aux commerces et services à développer pour la population.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/09/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 051-215101437-20230905-07S20230905D003-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Eprenay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

**délibération :
D_2023_6_2**

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le mardi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Août 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

**Objet : Avis sur le
classement sonore des
infrastructures routières**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame SIMONNET Anne-Claire a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) : Monsieur DERMAUT Lénaïc

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

Les arrêtés préfectoraux relatifs au classement sonore des voies routières doivent être réactualisés afin de prendre en compte les évolutions de transferts de voies et les voies nouvelles notamment les lignes de tramways de Reims. A partir des données (trafics, vitesse, largeurs de chaussée...) transmis par les gestionnaires d'infrastructures routières et de tramway, le Cerema des Hauts de France a transmis son analyse permettant de proposer une révision du classement sonore.

M. le maire présente à l'assemblée le projet de nouveau classement comprenant un projet d'arrêtés, la cartographie du réseau faisant l'objet d'un classement sonore et le rapport d'étude.

Conformément à l'article R. 571-39 du code de l'environnement, l'assemblée doit formuler un avis sur ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/09/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 051-215101437-20230905-07S20230905D002-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epervay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

délibération :
D_2023_6_1

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le mardi 05 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Date de convocation du : 18 Août 2023

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame LAURENT Bénédicte, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Antoine Genet
Madame SIMONNET Anne-Claire a donné pouvoir à Marie-Odile Foy

Absent(s) : Monsieur DERMAUT Lénaïc

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric, Madame SIMONNET Anne-Claire

Secrétaire de Séance : Madame Clémence CHAMPION CONEJO BUCIO

**Objet : Projet de
règlement pour les
meublés de tourisme**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de solliciter le préfet de la marne afin d'obtenir l'autorisation de limiter à 18 le nombre de meublés de tourisme de courte durée dans la commune.

Conformément aux articles L.631-7 à L.631-9 et L.651.2 du code de la construction et de l'habitation, la commune de Chouilly souhaiterait pouvoir recourir à la mise en application de la réglementation du changement d'usage. A ce titre, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préfectorale pour mettre en place le changement d'usage et les procédures qui en découlent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, de solliciter l'autorisation préfectorale (voir l' exposé des motifs en annexe).

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/09/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,
Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 051-215101437-20230905-07S20230905D001-DE

MEUBLES DE TOURISME A CHOUILLY

EXPOSE DES MOTIFS SUR LESQUELS REPOSE LA DEMANDE DE REGULATION FAITE A MONSIEUR LE PREFET

Depuis plus de trente ans, nous avons avec succès lutté contre la baisse importante de notre population. (930 habitants en 1990).

Aujourd'hui grâce aux diverses initiatives menées, notre population est revenue à son seuil historique d'un millier d'habitants (1007 en 2005) aujourd'hui (1052 ha).

Sous le seuil du millier, il est difficile de maintenir un ensemble de services nécessaires à la vie d'un village rural (micro-crèche, école, péri scolaire, commerces de bouche, cabinet infirmier, cabinet médical, cabinet para médical, etc...)

Il est à noter toutefois que la commune mène des actions en faveur du développement touristique et oeno touristique en veillant à un juste équilibre entre location pérenne et location de courte durée.

Le retour à ce niveau de population a été possible par un ensemble d'actions initiées par la commune :

- Extension maîtrisée et régulée de zones constructibles
- Programme de réhabilitation d'anciens locaux au cœur du village : trois programmes de locatif avec des bailleurs sociaux
- Incitation à la rénovation de biens privés pour location.

Actuellement environ 80 logements sont en location (la commune compte 480 foyers).

Grâce à ces actions, notre école qui avait connu une fermeture de classe en 1990, a retrouvé depuis plusieurs années, un effectif dépassant la centaine d'élèves (ouverture d'une deuxième classe maternelle l'an dernier).

Notre commune qui compte actuellement 16 logements d'habitation utilisés en meublés de tourisme, voit avec inquiétude, s'accroître leur nombre, au détriment de locations traditionnellement familiales, qui favorise l'installation d'une population jeune. Cette situation nous inquiète, arrivant à un stade de 20% de notre parc locatif. Ce chiffre représente 3,5% du nombre de foyers au village.

Il est à noter également que ces logements à vocation de meublés de tourisme génèrent la prolifération de véhicules qui occupent le domaine public et gênent la fluidité de circulation dans le village ancien où les rues sont particulièrement étroites.

Aussi, nous sollicitons l'autorisation de limiter à 18 le nombre de logements à fonction de meublés de tourisme de courte durée.

Chouilly, le 5 septembre 2023